

## Catalogue des stages entreprises et de la formation continue en journée

### Droit du travail : relations collectives

Présentation

#### Responsable

[Michel MINE](#)

#### Public, conditions d'accès et prérequis

Avoir le niveau du cours DRS101 : Droit du travail - relations individuelles

#### Objectifs

**Acquérir les connaissances fondamentales en Droit du travail concernant les relations collectives du travail** (textes et jurisprudence), en particulier les relations sociales dans l'entreprise (représentation du personnel, négociation collective,...).

**Être en capacité de trouver les solutions juridiques** à des cas concrets rencontrés en entreprise.

#### Voir aussi les formations aux métiers de

[Juriste d'entreprise](#)

#### Voir aussi les formations en

[Négociations collectives](#)

[Accords collectifs](#)

[Elections professionnelles](#)

[Conditions de travail](#)

[Relation collective du travail](#)

[Syndicat](#)

[Droit de grève](#)

[Représentation du personnel](#)

[Comité social et économique](#)

Programme

#### Programme

**Liberté et droit syndical dans l'entreprise** (objet et enjeux; représentativité syndicale; statut, attributions et moyens du syndicat dans et hors de l'entreprise ; structures : syndicat/section syndicale d'entreprise - attributions et moyens, unions : organisations professionnelles-territoriales; délégués syndicaux - désignation, attributions et moyens et RSS; protection et discrimination, contentieux et réparations)

**Négociations collectives et accords collectifs** (objet et enjeux; **acteurs** de la négociation : droit commun, modalités

dérogatoires; liberté contractuelle et thèmes obligatoires de négociation - dispositions obligatoires "ordre public" / dispositions négociables "champ de la négociation collective" / "dispositions supplétives" ; niveaux : entreprise/établissement, groupe d'entreprises, branche professionnelle, interprofessionnel - national et local ; **processus de négociation** (principe de loyauté) et processus de **validation des accords** ("accord majoritaire", autre modalité); **articulation des normes** - principe de faveur - dérogation/supplévitivité; contentieux des négociations collectives et des accords collectifs)

#### **Institutions représentatives du personnel**

**Élection des représentants du personnel au Comité Social et Économique dans l'entreprise** (processus électoral; établissements distincts; représentants de proximité; etc.)

**Comité Social et Économique** - *composition. Nouvelle architecture du droit applicable dans l'entreprise* : dispositions obligatoires "ordre public" / dispositions négociables "champ de la négociation collective" / "dispositions supplétives" : **attributions** (orientations stratégiques, situation économique, politique sociale (santé et sécurité au travail, qualité de vie au travail, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, activités sociales et culturelles, etc.) et **moyens de fonctionnement** (heures de délégations, formation, réunions, subventions, commissions, droits d'alerte, expertises, etc.) suivant les effectifs de chaque entreprise (entreprises de moins de 50 salariés / entreprises d'au moins 50 salariés/ etc.). **Comités sociaux et économiques d'établissements et CSÉ central d'entreprise. Conseil d'entreprise. Comité de groupe.**

**Dialogue social (négociation collective et information-consultation) dans l'entreprise sur la santé et la sécurité au travail. CSÉ** - *composition, attributions et moyens de fonctionnement* (formation des élus, réunions, accès aux documents, inspections, enquêtes, droits d'alerte, expertises, Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail - composition, attributions et moyens, représentants de proximité, etc.). **Droit d'expression directe et collective des salariés sur leur travail**(contenu, conditions, organisation) - mise en place et fonctionnement des groupes d'expression.

**Dialogue social (négociation collective et information-consultation) dans l'entreprise sur l'emploi. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** - dispositions légales et conventionnelles. **Licenciement pour motif économique** (justification-cause réelle et sérieuse, obligations - d'adaptation, de reclassement et de maintien des capacités à occuper un emploi, procédures collectives de licenciement, plan de sauvegarde de l'emploi - PSE, rôle de l'administration du travail, contentieux - recours et réparations). **Autres modes de rupture collective de contrats de travail.** Rupture conventionnelle collective de contrats de travail (RCC). Accord d'entreprise de "performance collective" (APE). Contrats de chantier et de projet.

**Statut protecteur des représentants des travailleurs** contre le licenciement (champs d'application : représentants élus du personnel, délégués syndicaux, etc., licenciement et autres ruptures de contrats; procédures interne/externe; rôle de l'inspecteur du travail - enquête contradictoire, décision, etc.; contentieux - recours et réparations)

**Conflits collectifs du travail**(droit de grève dans les entreprises - définition, modalités, protection, fin de conflit, contentieux).

---

Informations pratiques

## Contact

EPN14 Droit  
2 rue Conté 37.3.38  
75003 Paris  
Tel :01 58 80 87 93

[Wane Coumba](#)

Voir le site

[droit.cnam.fr/formation-en-droit-des-affaires-en-droit-fiscal-droit-des-nouvelles-technologies-et-en-droit-social-1](http://droit.cnam.fr/formation-en-droit-des-affaires-en-droit-fiscal-droit-des-nouvelles-technologies-et-en-droit-social-1)

## Centre(s) d'enseignement

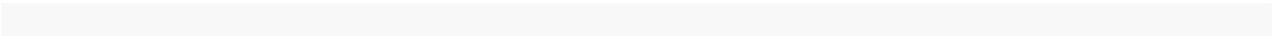
[Languedoc-Roussillon](#)

---

**Code Stage : DRS102**

**Equivalence UE**

[Droit du travail : relations collectives](#)



<https://formation-entreprises.cnam.fr/droit-du-travail-relations-collectives-1004965.kjsp?RH=1404460007655>